



Déclaration liminaire CTS Alimentation du 14 décembre 2017

14 décembre 2017

L'Alliance du Trèfle est très attachée à la gestion des crises au vu des conséquences de ces dernières sur le fonctionnement des organisations et sur les agents.

À cet égard, le SNISPV a voté lors de sa dernière assemblée générale à Valence une motion relative à la gestion de crise que je vais vous lire.

Toutefois, je vous rappelle que cette motion a été rédigée dans un contexte syndical. Aussi, dans ce contexte de comité technique spécial de l'alimentation, il faut l'entendre plus pour les revendications de portée générale qui touchent l'ensemble de la communauté de travail, que pour les revendications propres au SNISPV.

« Motion : Reconnaissance des compétences et de l'investissement en matière de gestion de crise »

Considérant les attentes sociétales en matière de sécurité sanitaire de l'alimentation et en matière de santé et protection animales ;

Considérant, en cas de crise, l'obligation de résultats attendue aussi bien par la société, les professionnels et l'administration ;

Considérant que l'ampleur et la durée des crises sanitaires et médiatiques (influenza aviaire, Fipronil, ...) demandent une disponibilité sans limite et une compétence spécifique ;

*Considérant le rôle prépondérant assumé par les ISPV, **les vétérinaires contractuels et les IAE vétérinaires** en matière de management et d'organisation des services, ainsi que sur le plan de la responsabilité administrative et pénale ;*

Considérant la nécessité de professionnaliser l'ensemble des acteurs de l'administration (DGAL et services déconcentrés) dans le domaine de la gestion de crise ;

Le SNISPV demande :

- 1. L'organisation d'un retour d'expérience complet de la gestion des crises, incluant les niveaux centraux et territoriaux, notamment celles de l'IAHP 2015-2016 et 2016-2017 ;*
- 2. La mise en place d'une approche globale permettant une meilleure préparation de la chaîne administrative à la gestion de crise, notamment par :*
 - une amélioration de la surveillance,*



- le renforcement de la compétence technique des agents,
- le maintien de la connaissance du terrain par les inspecteurs,
- l'anticipation des situations (notamment la surcharge d'activité et le stress engendrés),

3. Que soient reconnus la compétence et l'investissement des vétérinaires de l'administration en matière de gestion de crise :

- pour les ISPV, les vétérinaires contractuels et les IAE vétérinaires impliqués dans les dernières crises ainsi que pour leurs équipes, une expression de la reconnaissance par l'administration de leur investissement sans faille et des compensations concrètes pour le temps consacré au détriment de leur vie personnelle, par exemple sous la forme de primes exceptionnelles ;
- pour tous **nos collègues, ISPV et vétérinaires**, une reconnaissance concrète dans leur parcours de carrière du rôle de gestionnaire de crise, par exemple en le prenant en compte dans le RIFSEEP, en l'inscrivant dans la charte de gestion du corps des ISPV, en rouvrant des négociations salariales pour les vétérinaires inspecteurs contractuels, etc...

Enfin, le SNISPV rappelle que la meilleure façon de gérer une crise consiste à l'éviter ou à limiter ses effets, notamment en s'appuyant sur les enseignements tirés des précédentes crises. »